

CONSEIL D'ECOLE

Mardi 11 juin 2024

Présents :

Les représentants des communes :

Mme Stimpfling, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires

Les représentants de parents :

Mmes Bautista, Calboli, Fretay, Huber, Patissier, Masson, Muller, Rabasa, Schiltz, Schmitt, Thommen, Valencia Garcia et MM. Darpin, Weider

L'équipe enseignante, ATSEM et AESH :

Mmes Bruetsch, Charlet, Chabouté, Colin, Deike, Dubs, Freitag, Mathis, Muth, Racary, Rihard, Roch, Sandrock, Scherrer, Schultz, Schwaller, Sutter, Vogt, et MM. Bole, Heim et Ganzitti

Absents et excusés :

Mme Hinterlang, Inspectrice de l'Education Nationale
en charge de la circonscription de Saint-Louis,
M. Meyer, Maire

M. Gasser, 1^{er} Adjoint au Maire

Mmes Ferreira, Gadret, Gomez, Gutron, Ludma, Mangold, Messaï, Muller, Ober,
Scharvogel, Stehlin-Frey, Vieira, Equipe de l'école

Mmes Akel, Beutler, Dubanchet, Représentants de parents

Début de la réunion : 18h

Secrétaires : Mme Colin et Mme Patissier

La directrice, Mme Roch, salue l'assemblée, remercie les présents, excuse les absents.

L'ordre du jour est rappelé.

1. Fonctionnement de l'école

a) Ecole maternelle

• Durée de l'accueil du matin

L'école doit se mettre en conformité quant à la durée de l'accueil du matin à l'école maternelle. L'obligation scolaire à partir de 3 ans implique un temps de scolarisation de 24 heures hebdomadaires.

Actuellement la durée de l'accueil est de 30 minutes chaque matin et empiète de 20 minutes sur le temps des apprentissages. Sur l'année scolaire, le temps scolaire non pleinement déployé pour les élèves représente 48 heures d'enseignement, soit deux semaines de classe.

La refonte globale des horaires de l'école nécessite une concertation élargie à l'ensemble des partenaires. Mme Roch propose pour la rentrée 2024/2025 de réduire le temps d'accueil du matin de 10 minutes, puis de mener durant l'année scolaire 2024/2025 une réflexion pour revoir les horaires des écoles à la rentrée 2025/2026.

En septembre, l'accueil se déroulerait de 7h50 à 8h10 à la place de 7h50 à 8h20.

Intervention des représentants de parents :

-Est-ce que les modifications d'horaires pourront être réfléchies en fonction du trafic ?

La directrice souligne l'importance, lors de la prochaine réflexion, de prendre en compte différents paramètres (fonctionnement des écoles et des périscolaires, circulation...), en ayant en tête que certains parents doivent pouvoir se rendre à l'école élémentaire et à l'école maternelle.

-Les parents d'élèves qui doivent à la fois aller à la maternelle et à l'élémentaire, auront-ils assez de temps pour se déplacer ?

L'horaire d'accueil à l'école élémentaire, de 7h55 à 8h05, peut permettre aux parents soit de se rendre d'abord à la maternelle soit d'abord à l'élémentaire.

-N'y a-t-il pas possibilité de récupérer à un autre moment le temps d'enseignement manquant ?

Cela nécessiterait de revoir l'organisation générale des deux écoles et le délai imparti jusqu'à la rentrée prochaine est trop court pour pouvoir mener une réflexion collective. Un changement des horaires des heures de classe des deux écoles, nécessite une consultation, un vote en conseil d'école puis un vote en conseil municipal.

-Y aura-t-il encore une flexibilité pour les PS en début d'année, les premiers jours ?

L'accueil des élèves de PS peut nécessiter que certains parents restent un peu plus longtemps le matin à l'école, et les enseignants s'adaptent. Mais la durée d'ouverture du portail sera bien de 20 minutes pour l'accueil. La directrice rappelle également que durant le mois de septembre, les parents qui le souhaitent peuvent entrer à l'intérieur du bâtiment durant l'accueil.

La proposition suivante est soumise au vote des membres du conseil d'école :

2.1 – Horaires de l'école maternelle :

	MATIN	APRES-MIDI
Entrée	Ouverture : 7h50 Fermeture des portes et portails : 8h10	Ouverture : 13h10 Fermeture des portes et portails : 13h20
Sortie	11h25	15h55

Vote : « Etes-vous favorable à la modification des horaires d'accueil du matin à l'école maternelle ? »

Résultat du vote : Les membres du conseil d'école adoptent à l'unanimité la proposition de modification des horaires.

• Organisation de la sieste en PS

L'obligation scolaire à partir de 3 ans prévoit la possibilité pour les familles de solliciter une demande d'aménagement du temps scolaire portant sur les après-midis si les besoins physiologiques de l'enfant le nécessitent.

Pour rappel, la demande d'aménagement :

- porte sur 4 après-midis
- est valable pour une période scolaire
- est renouvelable en fonction des besoins de l'enfant.

Mme Roch rappelle que l'école est équipée pour permettre à tous les enfants d'être accueillis à la sieste.

La demande d'aménagement du temps scolaire, doit également permettre aux enfants de revenir à l'école après leur sieste au domicile. Mme Roch propose de modifier le règlement de l'école en ce sens, pour permettre un retour à l'école à 14h45. La proposition est soumise au vote des membres du conseil d'école.

Proposition de modification

3.2 - Aménagement du temps scolaire en petite section :

Pour les enfants scolarisés en petite section (1ère année de maternelle), les responsables légaux peuvent effectuer une demande d'aménagement du temps scolaire.

L'aménagement ne peut porter que sur les heures de l'après-midi. Si la sieste est effectuée au domicile, les élèves ont la possibilité de revenir à l'école à 14h45.

La demande doit être faite par écrit (formulaire type) et adressée à Mme la Directrice qui après avis la transmet à Mme l'Inspectrice de l'Education nationale qui fait ensuite connaître sa décision.

Intervention des représentants de parents :

-Est-ce que la demande d'aménagement doit être identique tous les jours ou peut-on s'adapter à l'heure de réveil des enfants ?

Pour des questions de structuration dans le temps, il est préférable que l'organisation soit identique tous les jours, au moins pour la période définie.

-Est-ce que la demande d'aménagement peut évoluer durant l'année ?

Oui, bien entendu, l'aménagement est revu de période en période. Il est également possible de faire des essais.

Vote : « Etes-vous favorable pour proposer un retour à l'école à 14h45 aux enfants de PS qui feraient la sieste à leur domicile ? »

Résultat du vote : La quasi-totalité des membres est favorable à la modification (1 voix d'abstention).

Le règlement actualisé sera communiqué aux familles avec le compte-rendu du conseil d'école et sera également diffusé à la rentrée par le biais des cahiers de liaison.

b) Sécurité : le plan Vigipirate

Le plan Vigipirate a été réévalué le 24 mars 2024 à son niveau maximal : « Urgence-Attentat ». Les écoles du département ont été destinataires de plusieurs informations courant mai relatives à l'organisation de manifestations de fin d'année. Un courrier du recteur en date du 27 mai a rappelé la posture Vigipirate et les consignes à mettre en œuvre.

L'école, le 31 mai, a informé les familles de l'annulation des « Fêtes de classes » prévues fin juin et début juillet. Des solutions alternatives ont été recherchées mais aucune ne permettaient de maintenir les manifestations.

Une réflexion devra être envisagée en 2024/2025 pour évaluer les possibilités pour l'école d'organiser des manifestations.

Intervention des représentants de parents :

Il y a eu un amalgame entre la kermesse de l'APE et les fêtes de classe pour certains parents qui se sont demandés pourquoi la kermesse de l'association parents a pu être maintenue et non les fêtes de classe. Certains parents de PS n'ont pas compris pourquoi il y avait une « annulation », car ils ne connaissaient pas le principe de fête de classe. Après plusieurs échanges, les explications fournies par les représentants de parents ont été comprises.

La directrice souligne que la communication dans l'école auprès des enfants a montré qu'après une petite déception, ils ont bien accepté ce changement, sans être trop perturbés, conscients que plein d'autres événements étaient proposés en fin d'année. Par ailleurs, elle rappelle que l'organisation des fêtes de classe avaient été évoquée lors du 2^{ème} conseil d'école et les informations figuraient dans le compte-rendu de la réunion.

2. Projets et vie de l'école

a) Les festivités de fin d'année

Même si l'école ne peut pas organiser de manifestation rassemblant du public, et en l'occurrence les parents d'élèves, diverses festivités sont prévues pour clore l'année scolaire avec les élèves.

• **Ecole maternelle**

- Olympiades : jeudi 27 et vendredi 28 juin
- Spectacles interclasses : dernière semaine de classe

Intervention des représentants de parents :

Est-ce que les élèves de maternelle et d'élémentaires seront réunis ? Non, cela regrouperait trop d'enfants.

• **Ecole élémentaire**

- Fête des CM2 : vendredi 28 juin après-midi ; un livre leur sera offert par l'association les Ptits Blotz qui est remerciée. Ils recevront également un livre du ministère de l'Education nationale.
- Représentations inter-classes : mardi 02 juillet spectacle cycle 3 à l'école, et jeudi 04 juillet spectacle cycle 2
- Olympiades avec l'équipe du périscolaire « Les Mikados » : mardi 02 juillet pour le cycle 2 et jeudi 04 juillet pour le cycle 3, à la plaine sportive
- Kermesse des élèves : vendredi 05 juillet

Intervention des représentants de parents :

Les représentants de parents remercient l'école pour l'organisation de ces manifestations qui permet de rendre la fin d'année festive pour les élèves.

b) Stages de réussite

Plusieurs enseignants se sont portés volontaires auprès de l'inspection académique pour pouvoir organiser des stages de réussite durant les vacances scolaires :

- Du 26 au 28 août de 8h à 12h,
- 7 stages organisés.

Les élèves concernés sont les élèves de l'école élémentaire du CP au CM2, bilingues et monolingues.

Les stages sont organisés par petits groupes de 5-6 élèves sur proposition des enseignants et avec l'accord des parents.

c) Projet d'école

Mme Roch et les enseignants décrivent les différentes actions menées. En résumé :

- Marché de printemps (maternelle)
- Semaine sans écran du 08 au 12 avril
- Fête des 100 jours le 13 avril
- Plantations printanières début mai
- Apprendre à porter secours :
 - CM2 : intervention de la Croix Rouge le 25 mai et le 08 juin
 - CM1 : mêmes dates que les CM2
 - Cycle 2 : ateliers décroisonnés le 3 juin
- Journées pHARE à la maternelle : 06 et 07 mai
- Intervention association Energie Jeunes CM2
- Semaine sans voiture du 03 au 07 juin
- Sensibilisation à la sécurité routière en maternelle
- Liaison GS/CP et CM2/6^{ème} courant juin

- Projet PEAC autour du mouvement
- Peinture des bancs de l'amitié (élémentaire)

Plusieurs sorties ont déjà eu lieu ou auront lieu. Le programme avait été présenté lors du deuxième conseil d'école.

Les enseignants interviennent pour présenter les différents projets menés.

Maternelle :

-Cité du train : Grâce au don de l'association de parents d'élèves, une visite guidée a pu être financée et ajoutée au programme de la journée. Le mouvement, cette fois-ci de façon plus technique, a pu être abordé. Les enfants ont beaucoup apprécié.

-Ferme pédagogique : La visite à la ferme pédagogique permettra de clore un projet mené dans les classes de PS/MS. Les élèves pourront faire du fromage et étudier la basse-cour.

-Projet Petite Camargue : Une dernière sortie est prévue ce mois-ci pour clore le projet annuel. La sortie sera consacrée à l'étude des insectes de la mare.

-Prévention routière avec la police municipale : Les compétences autour du passager ont été travaillées. Une première sensibilisation avec une partie théorique a été effectuée, pour souligner les principes de sécurité. Puis, une seconde partie pratique a été mise en œuvre avec une installation dans le véhicule de la police qui a été très marquante pour les élèves.

Élémentaire :

-Musée Tinguely : Dans le cadre du projet annuel autour du mouvement, toutes les classes de l'école élémentaire se sont rendues au musée Tinguely.

-Parc Wesserling : Grâce à la victoire au concours « Maths Sans frontière », la classe de CM1/CM2 bilingue a pu se rendre au Parc de Wesserling (entrées et transport offerts).

-Écomusée : Les classes de CP/CE1 mono et CE2 mono se sont rendues à l'Écomusée d'Alsace et ont pu découvrir le patrimoine alsacien. Ils ont participé à différents ateliers (forge, école d'antan...).

-Randonnée au château de Ferrette : Quatre classes ont participé à cette sortie pour clore un projet autour de la randonnée. Un parcours 9km a été effectué par les cycles 3 et un parcours de 8 km pour les CP. Les élèves ont été ravis face à ce dépaysement et toute cette nature environnante.

-Electropolis : Quatre classes ont visité le musée (visite guidée et défis électriques). Les élèves ont été ravis de réaliser des expériences avec du matériel inédit.

-Rencontres copains qui dansent : Il s'agit d'un projet mené en partenariat avec l'OCCE. Les classes participantes ont appris 7 danses différentes. Les CP bi et mono ont pu organiser la rencontre au Palais Beaubourg à Blotzheim, en présence de musiciens et de deux autres classes de Muespach. Les élèves ont dansé toute la journée, en découvrant de nouveaux instruments, et ont pris beaucoup de plaisir. Les enseignantes soulignent que la municipalité a apporté tout son soutien à l'école pour que ce projet puisse aboutir. Elles remercient chaleureusement la ville.

Les CM2 monolingues de Mme Chabouté se sont rendus à une rencontre organisée à Habsheim.

-Olympiades au Collège des Trois Pays : Dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}, tous les élèves des classes de CM1/CM2 se rendront au collège de Hégenheim pour une journée « Olympiades ». Plus de 300 élèves seront accueillis pour l'occasion. Il s'agit d'un projet de grande ampleur.

L'école remercie les parents qui ont pris du temps pour accompagner les classes lors des différentes sorties.

Les élèves de l'école ont pu participer à de nombreuses sorties qui ont toutes été gratuites grâce à diverses sources financières :

- La municipalité qui a financé plus d'une dizaine de bus pour les déplacements
- L'association « Les P'tits Blotz » qui a fait don de 3000€ à la coopérative scolaire
- La coopérative scolaire qui grâce aux participations volontaires des parents et aux actions menées (ventes de pâtisseries, marché de printemps) a pu financer les droits d'entrée, les interventions de spécialiste, des transports.

L'école renouvelle ses remerciements à la municipalité et aux « P'tits Blotz ».

Intervention des représentants de parents :

Les représentants de parents indiquent que les enfants ont pu montrer leur contentement et leur investissement dans les projets. Les parents soulignent que de nombreux apprentissages ont pu être menés par le biais de projets qui ont permis aux enfants de « faire » et de s'investir. Ils remercient l'école et saluent l'investissement des enseignants.

-Exposition « Le Mouvement » : Dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC), toute l'école de la PS au CM2, a réalisé un travail annuel autour de la thématique du mouvement. Les travaux réalisés par les élèves ont pu être exposés lors de la kermesse de l'association de parents d'élèves.

L'équipe pédagogique de l'école est remerciée pour sa disponibilité et son implication, en particulier pour la mise en place et le démontage de l'exposition assurés en-dehors de leur temps de travail. Ce lien entre l'école et l'association de parents a été apprécié, et cela d'autant plus que les fêtes de classes ne pourront pas avoir lieu.

3. Organisation de la rentrée 2024/2025

a) Les effectifs prévisionnels

Ecole maternelle				
	PS	MS	GS	TOTAL
TOTAL mono	50	23	33	112
TOTAL bi		25	30	55
TOTAL ECOLE			167	

Seuils indicatifs de classe : 3 classes : 65 à 96 élèves ; 4 classes : 97 à 128 élèves

Variation par rapport à la rentrée 2023 : +2 élèves bilingues ; +2 élèves monolingues

Ecole élémentaire						
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
TOTAL mono	29	32	32	35	39	167
TOTAL bi	28	19	26	20	22	115
TOTAL ECOLE				282		

Seuils indicatifs de classe : 5 classes : 113 à 140 élèves ; 6 classes : 141 à 168 élèves

Variation par rapport à la rentrée 2023 : +3 élèves monolingues ; +7 élèves bilingues

b) La constitution des classes et l'affectation des enseignants

• Ecole maternelle

Classe	Enseignant	Effectifs	Total
PS-GS mono	?	PS : 11 GS : 11	22
PS-GS mono	Andrea SCHERRER	PS : 12 GS : 11	23
PS-GS mono	Nesrin SCHWALLER	PS : 11 GS : 11	22
PS-MS mono	Christine SANDROCK	PS : 8 MS : 14	22
PS-MS mono	David BOLE	PS : 8 MS : 15	23
MS-GS bi	Delphine GUTRON (fr) Nathalie FREITAG (alld)	MS : 12 GS : 15	27
MS-GS bi	Delphine GUTRON (fr) Nathalie FREITAG (alld)	MS : 13 GS : 15	28

Enseignants quittant l'école : Mmes Gadret et Martin ; M. Heim

Enseignants nommés : Mme Sandrock et M. Bole

Postes à pourvoir : 1 classe de PS/GS mono

Intervention des représentants de parents :

-Est-ce que l'école fait en sorte que les PS de cette année se retrouvent avec des élèves qu'ils connaissent en MS ?

Nécessairement, car les élèves de PS étaient répartis sur 5 classes et qu'il n'y aura plus que 4 classes de MS à la rentrée.

-Comment sont organisées les répartitions des élèves ?

Le but est de former des entités qui fonctionnent et qui contiennent tous les profils d'élèves de façon équilibrée. Ce travail important est mené avec attention par les enseignants et la directrice.

- **Ecole élémentaire monolingue**

Classe	Enseignant	Effectifs	Total
CP/CE1	Claudine MUTH	15 CP 6 CE1	21
CP/CE1	Geneviève RIHARD	14 CP 6 CE1	20
CE1	Amélie VOGT		20
CE2/CM1	Laetitia SUTTER	16 CE2 10 CM1	26
CE2/CM1	Elise SCHUFFENECKER	16 CE2 10 CM1	26
CM1/CM2	?	15 CM1 12 CM2	27
CM2	Anne CHABOUTE		27

Enseignants quittant l'école : Mme Tiffany Gomez, Axelle Mansuy, Sophie Mathis

Enseignante nommée : Mme Elise Schuffenecker

Postes vacants : ½ tps complément de Mme Sutter, remplacement de Mme Stehlin-Frey

- **Ecole élémentaire bilingue**

Classe	Enseignant	Effectifs	Total
CP/CE1 bi	Aurélie BRUESTCH (LCR)	14 CP 10 CE1	24
CP/CE2 bi	Fanny COLIN (Fr) ?	14 CP 9 CE2	23
CE1/CE2 bi	Fanny COLIN (Fr) ?	9 CE1 17 CE2	26
CM1/CM2 bi	Mario GANZITTI (Fr) ?	11 CM1 11 CM2	22
CM1/CM2 bi	Mario GANZITTI (Fr) Isabelle SCHARVOGEL (All)	10 CM1 11 CM2	21

Enseignantes quittant l'école : Mmes Nora Ferreira et Anne Mangold

Postes vacants :

-½ poste complément de Mme Scharvogel (All)

-1 poste en allemand

Intervention des représentants de parents :

-Quand seront nommés les enseignants sur les postes restés vacants ?

La nomination des enseignants s'organise en plusieurs étapes. Les résultats du premier mouvement ont été connus fin mai, puis il y a eu une deuxième phase d'affectation avant les vacances d'été, et enfin il peut encore y avoir des ajustements avant la rentrée. En classe bilingue, il est déjà arrivé qu'il n'y ait pas de professeur d'allemand à la rentrée et qu'il faille attendre quelques semaines ou qu'il n'y ait pas d'enseignant en allemand de l'année (enseignant monolingue nommé).

-Est-ce que le double niveau CP/CE2 a-t-il déjà été testé ?

Oui, cette organisation pédagogique a déjà été testée. Par le passé, il y a eu également un CE1/CM1. Dans une classe à double niveau, l'enseignant prépare les enseignements pour chaque niveau, peu importe qu'ils se suivent ou non.

-Les effectifs en maternelle bilingue sont jugés conséquents par les représentants de parents.

La directrice rappelle que la limite d'un effectif de 24 élèves en GS ne s'applique pas au cursus bilingue (problématique de ressources humaines) et que le seuil d'ouverture de classe est fixé à 32 élèves.

c) L'organisation du jour de la rentrée

- **Ecole élémentaire**

-Accueil de tous les élèves à 7h55 dans la cour rue Hopfet,

-Seuls les parents de CP pourront accompagner leur enfant en classe (1 parent par enfant).

- **Ecole maternelle**

- Accueil des élèves de MS/GS à 8h45,
- Accueil échelonné des élèves de PS,
- Accueil de 7h50 à 8h10 pour les parents qui ne peuvent pas être disponibles lors de l'accueil échelonné.

La communication de l'organisation des classes et de l'affectation des élèves se fera comme tous les ans à l'issue de la journée de pré-rentrée : vendredi 30 août après 18h par un affichage aux portails. Mme Roch transmettra également les informations à Mme Patisier. Afin de procéder à la protection des données personnelles, seules les initiales des élèves seront mentionnées sur les listes.

Intervention des représentants de parents :

-A l'école maternelle, est-ce que les parents pourront-ils toujours accompagner les élèves ?

Oui, durant tout le mois de septembre, les parents qui le souhaitent pourront accompagner leur enfant. En général, cela ne dure qu'une semaine pour les MS et GS qui sont très fiers de pouvoir être autonomes.

- **Les élections des représentants de parents d'élèves**

Les informations concernant les représentants de parents d'élèves sont données au moment des inscriptions, puis lors de la rentrée via une note et lors d'une réunion d'information.

La date retenue pour la réunion d'informations est le mardi 17 septembre 2024 à 18h à l'école élémentaire.

Lors du premier conseil d'école, la directrice avait évoqué la possibilité d'instaurer un vote électronique pour les élections des représentants de parents. Renseignements pris, le dispositif de vote électronique nécessite d'avoir recours à une entreprise privée, ce qui coûterait au moins 1000 euros. L'école poursuivra le vote par correspondance pour la rentrée prochaine (distributions d'enveloppes aux élèves).

Intervention des représentants de parents :

-Est-ce possible d'obtenir les documents nécessaires aux déclarations de candidatures pour la rentrée 2024/2025 ?

La circulaire n'étant pas encore parue, il n'est pas possible à la directrice de fournir ce document aux représentants de parents. Il faudra probablement attendre la rentrée 2024.

d) Les fournitures scolaires

Les modalités restent inchangées par rapport aux années précédentes. A l'école maternelle, il n'y pas de liste. Seule une participation volontaire des familles est demandée.

A l'école élémentaire, une liste avec les fournitures de la trousse et quelques fournitures de base est communiquée. La papeterie et le matériel d'art sont achetés par le biais d'une commande groupée organisée par la coopérative scolaire. Le prix des fournitures ayant augmenté, l'école estime le montant du matériel à 22€ et non plus 20€. Le montant précis de la commande pour chaque élève sera communiqué aux familles après la rentrée.

Intervention des représentants de parents :

-Les représentants de parents sont favorables à la poursuite de cette organisation.

-Les représentants de parents demandent s'il serait possible que l'école se charge de commander le stock de colles et de feutres d'ardoise tout en répercutant le montant aux familles ?

L'équipe enseignante réfléchira à la faisabilité de cette demande.

Lors du dernier « Points Parents », les représentants de parents ont demandé à la directrice si l'école avait eu des informations quant à la mise en place d'un outil numérique de communication avec les familles.

La directrice s'est renseignée et il semblerait que la CEA (Communauté Européenne d'Alsace) n'envisage plus un financement global pour toutes les écoles publiques alsaciennes et le projet est à l'arrêt.

L'enseignant référent numérique a été sollicité. Une réflexion est en cours au niveau de l'école pour pouvoir tout de même employer un outil numérique à la place du cahier de liaison. La directrice reviendra vers les représentants de parents et vers la municipalité pour évoquer le choix pour la rentrée prochaine. Il est également rappelé que la mise en place d'un outil numérique est payante.

Intervention des représentants de parents :

-Est-ce qu'en termes de coûts les carnets de liaison sont-ils moins chers ? La solution numérique n'est-elle pas plus écologique ?

Le coût d'un outil numérique varie en fonction des modalités d'abonnement et des fonctionnalités proposées. Globalement, l'espace numérique coûte plus cher que des cahiers de liaison. En ce qui concerne les répercussions écologiques, il est difficile d'être précis sur l'empreinte carbone occasionnée par l'usage de serveurs ou de cahiers.

-Est-ce qu'une solution numérique remplacerait uniquement les cahiers de liaison ou servirait-elle aussi pour les devoirs ?

Si l'école devait opter pour une solution numérique, il s'agirait uniquement de remplacer les cahiers de liaison et ce serait un outil de communication entre les enseignants et les parents. Cet outil ne remplacera pas les cahiers de texte ou agenda.

e) **La coopérative scolaire**

Le montant des participations volontaires des familles est identique à celui de la rentrée précédente :

-36 euros par enfant en maternelle,

-20 euros par enfant en élémentaire (30 euros pour 2 enfants et 36 euros pour 3 enfants).

Mme Chabouté cessera son rôle de mandataire à la rentrée prochaine. Elle est chaleureusement remerciée pour son investissement et le temps consacré à la gestion de la coopérative depuis 3 ans. Le bilan comptable de l'année 2023/2024 sera présenté au 1^{er} Conseil d'école de l'année scolaire prochaine.

Intervention des représentants de parents :

-Est-il possible de faire des dons à la coopérative scolaire ?

L'école procède par appel à la participation volontaire des familles à la coopérative scolaire. Un montant est proposé, mais les familles peuvent faire des dons plus importants si elles le souhaitent.

-Serait-il possible d'ajouter une phrase sur la note de rentrée pour informer les familles qu'elles peuvent procéder à des dons d'un autre montant ?

Oui, cela sera mis à jour et expliqué également lors des réunions de rentrée.

4. Investissement

La municipalité a validé plusieurs demandes d'investissement et de financement faites par l'école :

- Achats de bancs pour les cours d'école maternelle,
- Mise en place d'une clôture dans la cour Nathan Katz autour de la structure de jeux à la maternelle,
- Financement des commandes de fournitures de rentrée pour les classes d'école maternelle,
- Financement de matériel commun en maternelle : peinture, jeux...
- Financement des fichiers des élèves en mathématiques et en écriture pour les élèves de cycle 2 (CP/CE1/CE2),
- Financement du réassort de manuels et de matériels pédagogiques pour l'école élémentaire.

Un grand merci est adressé à la municipalité. Mme Roch précise que c'est une chance pour tous, et particulièrement pour les élèves, d'avoir une municipalité qui est toujours à l'écoute et soucieuse de développer un environnement de qualité.

Remerciements :

Mme Roch remercie très chaleureusement l'équipe enseignante et pédagogique de l'école, les représentants de parents, la municipalité et le personnel communal, l'association de parents d'élèves, les intervenants extérieurs (parents, bénévoles...) et toutes les personnes qui ont contribué par leur implication au bon déroulement de l'année scolaire pour la réussite de tous les élèves.

Mme Roch lève la séance à 19h24

Les secrétaires de séances,

La Présidente,

Mme Colin



Mme Pattissier



Mme Roch

